

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

7^{ma} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
21 È 22 DI DICEMBRE DI U2020

N° 2020/E7/047

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : Mme Vannina ANGELINI-BURESI AU NOM DU GROUPE
« CORSICA LIBERA »

OBJET : DEMILITARISATION DE LA BASE D'ASPRETTU.

CONSIDERANT le caractère stratégique pour la Corse et pour la ville d'Aiacciu de la base d'Asprettu dont les 17 hectares de foncier constituent une opportunité d'aménagement d'intérêt public,

CONSIDERANT que ce site demeure aujourd'hui une enclave militarisée à l'entrée immédiate de la ville d'Aiacciu,

CONSIDERANT que la Corse n'a nullement vocation à être positionnée comme une base militaire avancée de la France en Méditerranée,

CONSIDERANT que dans le contexte de tensions géopolitiques au sein de l'espace méditerranéen, le maintien ou la réactivation de bases militaires sur la terre de Corse constitue un risque tangible pour le peuple corse alors même que ses représentants légitimement élus ne prennent part aux décisions dans ce domaine,

CONSIDERANT en conséquence, que la base d'Asprettu a vocation à être restituée en pleine propriété au peuple corse et à ses institutions,

CONSIDERANT que le projet de démilitarisation et de restitution à la Corse avait été officiellement envisagé, y compris lors d'un conseil portuaire en date du 27 février 2017, en présence des représentants de l'Etat,

CONSIDERANT, cependant, que les déclarations successives de différents représentants de l'Etat conduisent, d'une part, à fermer la porte à une restitution de la base à la Corse avant plusieurs décennies, d'autre part, à réactiver la vocation militaire du site pourtant abandonnée progressivement depuis le début des années 1990,

CONSIDERANT que ce revirement a été assumé à diverses reprises. Par exemple, en septembre 2018 le Préfet maritime, par voie de communiqué, annonçait le lancement de « travaux de modernisation » du site par l'Etat. Par la suite, en décembre 2018, le commandant de base d'Asprettu décrivait le site comme « un point stratégique, un bastion avancé de la France en Méditerranée »,

CONSIDERANT que très récemment encore, à l'occasion d'un entretien accordé à Corse-Matin le 23 novembre dernier, le commandant de la base d'Asprettu, confirmait de façon explicite qu' « il n'est plus question de céder cette base navale, au moins pour les 20 ou 30 prochaines années ». Que par ailleurs, cet entretien indiquait qu'Asprettu est « redevenue un vrai point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » où « des forces spéciales [s'entraînent] régulièrement ». Qu'enfin, selon le commandant de la base, celle-ci aurait vocation à « redevenir un point d'appui opérationnel très important, notamment parce que la Corse est le bastion avancé de la France en Méditerranée »,

CONSIDERANT que la présence récente du porte-avion nucléaire Charles de Gaulle atteste de la volonté de remilitariser Asprettu,

CONSIDERANT que cette vision se situe aux antipodes de la philosophie et du projet porté par notre Assemblée et notre Collectivité, notamment exprimée publiquement lors de la séance du 21 février 2019 sur le base d'une question orale du groupe Corsica Libera posée par M. Paul Leonetti à la suite de laquelle, M. Jean Biancucci a pu exprimer la position du Conseil exécutif de Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SE PRONONCE pour la démilitarisation totale du site d'Asprettu.

AFFIRME que la Corse s'inscrit pleinement dans une philosophie et une pratique de coopération méditerranéenne, cette orientation politique se situant aux antipodes du statut de « point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » et « bastion avancé de la France en Méditerranée ».

DEMANDE que la propriété des 17 hectares de foncier du site d'Asprettu soit restituée au peuple corse à travers ses institutions.

DIT que la Collectivité de Corse a une vocation naturelle à porter, en lien avec les acteurs locaux, un projet d'intérêt public dans le cadre d'une requalification et de l'aménagement du site.

DEMANDE l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat quant au devenir de la base d'Asprettu et des autres sites militaires de Corse.